

**COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **Pesticides dans les cours d'eau : des résultats encourageants**

**Longueuil, 10 septembre 2020** – L'Union des producteurs agricoles (UPA) a pris connaissance des nouvelles données du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) concernant le suivi des pesticides dans les cours d'eau et souligne que les résultats sont encourageants.

**« Les résultats du ministère démontrent que les agricultrices et les agriculteurs du Québec sont engagés dans la réduction de la pollution diffuse par les pesticides et que leurs efforts portent leurs premiers fruits. Nous sommes donc sur la bonne voie et le travail doit se poursuivre », a déclaré le président général de l'UPA, Marcel Groleau.**

Soulignons que le MELCC prélève chaque année des échantillons dans les cours d'eau de diverses régions agricoles pour y vérifier la présence de pesticides. Récemment, des données pour les années 2018 et 2019 concernant 12 cours d'eau ont été diffusées dans [l'Atlas interactif de la qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques](#) du MELCC. Or, même si le rapport officiel ne sera publié que l'an prochain et qu'un suivi d'ici là sera nécessaire, on peut dès maintenant constater des résultats très prometteurs.

Dans l'ensemble, les données révèlent une réduction importante de la fréquence des dépassements pour plusieurs des pesticides recensés, incluant les cours d'eau situés dans les bassins versants à dominance de maïs et de soya (rivières Chibouet, des Hurons, Saint-Régis et Saint-Zéphirin) et de cultures maraîchères (ruisseaux Gibeault-Delisle et Norton). Les résultats sont particulièrement éloquentes pour l'atrazine, alors que des dépassements ont été constatés dans un seul des 12 cours d'eau testés en 2019 (seulement 3 % des échantillons).

Mentionnons aussi qu'aucune trace de chlorpyrifos (insecticide) n'a été détectée dans les deux cours d'eau du réseau cultures maraîchères, ce qui constitue une avancée hautement significative puisque sa présence était considérée comme extrêmement problématique lors des campagnes d'échantillonnage précédentes. Des efforts sont toutefois requis au chapitre des néonicotinoïdes (24 à 55 % des échantillons ont dépassé le [critère de vie aquatique chronique](#) dans les bassins versants à dominance de maïs et de soya; 69 % à 94 % des échantillons dans ceux à dominance de cultures maraîchères), malgré une tendance à la baisse observée depuis 2016.

Pour l'UPA, le durcissement de plusieurs règles sur l'utilisation des pesticides ces deux dernières années, plus particulièrement celle obligeant la prescription agronomique, est trop récent pour expliquer à lui seul les progrès accomplis. Les producteurs agricoles sont de plus en plus nombreux à adopter les bonnes pratiques de la lutte intégrée (c'est-à-dire n'utiliser ces produits qu'en derniers recours) et de bonne gestion des pesticides (réglage fréquent du pulvérisateur, utilisation de buses antidérive, implantation de haies brise-vent, etc.). La publication prochaine des nouveaux résultats de l'indicateur de la gestion intégrée des ennemis des cultures, dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021, confirmera que les producteurs sont sur la bonne voie. Ces derniers peuvent donc être fiers des résultats et du travail accompli ces dernières années.

**« Le Plan d'agriculture durable du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, prévu pour octobre prochain, devra tenir compte du fait que les agricultrices et les agriculteurs québécois comprennent très bien l'importance de cet enjeu, partagent les préoccupations de leurs concitoyens et sont déjà engagés dans des pratiques de plus en plus respectueuses de l'environnement. Les priorités, pour les prochaines années, doivent être la recherche, l'accompagnement, l'augmentation des effectifs agronomiques au ministère et l'appui à des projets d'agriculture responsable », a conclu M. Groleau.**

— 30 —